VOTRE CORRESPONDANT : JÉRÉMY TIGNÉE, DIRECTEUR ADJOINT ANDERLECHT PRÉVENTION

OBJET : QUESTION ÉCRITE DE MADAME GORI, CONSEILLÈRE COMMUNALE, EN DATE DU 15/10/2026, AU SUJET DE LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES ILLICITES

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question et pour l'intérêt que vous portez à notre service. En réponse, voici les éléments que je suis en mesure de vous communiquer.

La prévention des assuétudes constitue un axe important de la politique communale de prévention. À Anderlecht, notre action poursuit **trois objectifs complémentaires : prévenir les consommations problématiques, réduire les risques et dommages associés aux usages et faciliter l'accès à un accompagnement et à des soins adaptés.** Cette politique repose sur des actions de sensibilisation auprès des jeunes et des professionnels, sur un travail de proximité auprès des personnes consommatrices, notamment en situation de grande précarité, ainsi que sur une collaboration étroite avec les partenaires spécialisés. Vous trouverez ci-dessous les éléments relatifs aux années 2024 et 2025, ainsi que les données disponibles pour 2026.

1. Moyens financiers et humains mobilisés

La politique communale de prévention des assuétudes s'inscrit principalement dans le Plan local de prévention et de proximité (PLPP), financé par safe.brussels, en articulation avec le Plan global de sécurité et de prévention (PGSP). Elle bénéficie également de financements complémentaires, notamment de la COCOF pour le projet « Tkt, je gère ! », de la COCOM pour « B(l)ack Out », ainsi que de financements affectés à certaines fonctions spécifiques. Par ailleurs, dans le cadre du Plan stratégique de sécurité et de prévention (PSSP) du SPF Intérieur, la commune rétrocède un subside fédéral à l'ASBL Transit, afin de soutenir ses missions d'accueil, de réduction des risques et d'accompagnement des usagers de drogues. **Concernant les moyens humains** communaux, les effectifs identifiés pour cette thématique sont les suivants :

2024	Deux travailleurs sociaux spécialisés en assuétudes (2 ETP).
2025	Deux travailleurs sociaux spécialisés en assuétudes (2 ETP), une infirmière sociale à mi-temps (0,5 ETP) et un chargé de projet consacré à la prévention de l'embrigadement des mineurs (1 ETP).
2026	Deux travailleurs sociaux du service Vie Précaire (2 ETP), une infirmière sociale à mi-temps

	(0,5 ETP) et un chargé de projet consacré à la prévention de l'embrigadement des mineurs (1 ETP).

**En 2026, les travailleurs sociaux initialement spécialisés en assuétudes ont vu leur champ d'intervention élargi à l'ensemble des problématiques rencontrées par les personnes en situation de grande précarité, notamment les personnes sans abri. Désormais intégrés au service Vie Précaire, ils poursuivent leurs missions de prévention et d'accompagnement en matière d'assuétudes, tout en intervenant plus largement auprès de ce public. Ils participent notamment aux maraudes, aux accompagnements psychosociaux et aux orientations vers les services spécialisés. Leur activité ne se limite donc plus exclusivement aux problématiques de consommation de substances.*

Concernant les moyens financiers, les règles de financement diffèrent selon les autorités subsidiantes. Dans le cadre du PLPP, aucun financement forfaitaire par agent n'est appliqué. Toutefois, en raison d'une indexation insuffisante des moyens alloués depuis plusieurs années, les dépenses réelles dépassent les budgets subsidiés. En pratique, le financement régional couvre approximativement 80 % des coûts de personnel concernés, cette proportion variant selon le coût réel de chaque agent.

S'agissant du coût net du dispositif pour les exercices demandés, il ne nous est actuellement pas possible de fournir un relevé définitif et consolidé. En effet, les autorités subsidiantes n'ont pas encore communiqué l'ensemble de leurs validations, notamment concernant les pièces justificatives relatives à l'exercice 2025. Comme évoqué lors de votre précédente question écrite relative au service des gardiens de la paix, l'établissement d'un bilan financier définitif reprenant les dépenses réalisées, les subsides effectivement reconnus et la charge nette supportée par la commune nécessite la clôture de ces procédures de validation.

Nous restons pleinement disposés à vous communiquer un relevé financier détaillé pour les années 2024 à 2026 dès réception de l'ensemble des validations nécessaires de nos autorités subsidiantes.

2. Actions de prévention, de réduction des risques et d'accompagnement

Les actions communales s'articulent autour de trois axes.

A : Prévention auprès des jeunes

Plusieurs dispositifs sont développés dans les établissements scolaires et les structures de jeunesse :

« Tkt, je gère ! », organisé sur le campus du CERIA, dans le secteur La Roue-Bizet. Ce projet propose aux élèves du secondaire des ateliers participatifs sur les consommations, les risques et les influences sociales. Il comprend également des formations pour les professionnels et des actions de prévention par les jeunes. Il est développé notamment avec Le Pélican, le FARES, le Centre bruxellois de promotion de la santé (CBPS) et le service de promotion de la santé à l'école du campus.

« B(l)ack Out, Mission sauvetage », un escape game pédagogique suivi d'un débriefing, destiné aux élèves du secondaire. Il permet d'aborder les consommations et les comportements à risque dans les contextes festifs. Le dispositif est copiloté avec le CBPS, le FARES et Le Pélican, avec l'expertise de Let Me Out pour sa conception. Il bénéficie principalement aux établissements anderlechtois, mais accueille également des élèves de quelques écoles de Saint-Gilles depuis 2025.

« Zéro Tabou/e », un parcours de sensibilisation organisé dans les écoles secondaires, abordant notamment les assuétudes, les relations entre pairs, l'influence sociale et les comportements protecteurs.

« Deal With It! », projet pilote développé en 2025 et déployé en 2026 dans deux écoles primaires de Cureghem, Sainte-Marie et Kaméléon. Il vise spécifiquement à prévenir l'embrigadement des mineurs dans les réseaux de trafic, en travaillant sur les mécanismes d'influence, de manipulation et d'exploitation. Il associe les écoles, le CAW Brussel, le CGG Brussel et des médiateurs interculturels.
**Ce dernier dispositif porte sur la prévention de l'implication dans le trafic, et non directement sur les comportements de consommation.*

B : Soutien aux professionnels et prévention de proximité

La commune accompagne également les écoles et les structures de jeunesse dans l'analyse de leurs besoins, la conception d'animations et l'orientation des jeunes vers des ressources adaptées.

Le réseau Anim'acteurs, copiloté avec plusieurs partenaires spécialisés, dont Le Pélican, Infor-Drogues, Infor Jeunes et Prospective Jeunesse, contribue à former et outiller les intervenants de première ligne.

Des formations sont par ailleurs organisées pour les enseignants, éducateurs et travailleurs sociaux. Dix professionnels ont participé à une formation en 2024 et quarante à une sensibilisation spécifique en 2025. D'autres formations partenariales

ont notamment été organisées au Peterbos et auprès de structures jeunesse.

Enfin, les stands TamTam, présents lors d'événements communaux et de fêtes de quartier, permettent d'informer et de sensibiliser un public intergénérationnel.

C : Réduction des risques et accompagnement des consommateurs

Auprès des personnes consommatrices, particulièrement celles confrontées au sans-abrisme et à la grande précarité, les équipes privilégient une démarche d'« aller-vers » : présence dans les quartiers, création d'un lien de confiance, soutien psychosocial, réduction des risques et orientation vers les services compétents.
Cette intervention repose principalement sur :

Des maraudes hebdomadaires avec Transit Rue, organisées sur le territoire communal, notamment dans les secteurs de Cureghem, du Peterbos et des autres lieux de consommation identifiés. Transit apporte son expertise en réduction des risques et Anderlecht Prévention assure notamment le soutien psychosocial.

Des maraudes complémentaires avec Pilier/Sampas et Gate, organisées en 2024 et 2025, notamment à Cureghem. Ces collaborations ont ensuite été réorganisées afin de réduire les chevauchements et de diversifier les interventions partenariales.

Le dispositif Esplanade Horizon, déployé depuis avril 2025 à raison d'une demi-journée par semaine. En collaboration avec le bus-info-santé communal et les partenaires de la Coupole Solidarité, il propose aux personnes sans abri une aide médico-psychosociale, des actions de réduction des risques et une orientation vers les services de santé.

Ces interventions sont complétées par des accompagnements individuels, en lien notamment avec Transit, Gate, le Projet Lama, COVER, les services de santé et le CPAS.

3. Nombre de personnes touchées ou accompagnées

Les données sont issues de trois dispositifs de suivi distincts : les interventions en rue, Esplanade Horizon et les dossiers individuels.

Indicateur	2024	2025	2026*
Contacts enregistrés en rue avec des personnes identifiées comme consommatrices	893	1 205	1 836
Passages à Esplanade Horizon, tous publics	/	649	633

Personnes suivies via un dossier individuel	191	215	123
Personnes identifiées comme concernées par les addictions	74	95	70

**Les données de 2026 sont arrêtées entre le 15 et le 21 octobre selon les dispositifs. Les relevés de rue pour 2024 débutent en mai.*

La répartition par âge des personnes identifiées comme concernées par les addictions et disposant d'un dossier individuel est la suivante :

Tranche d'âge	**2024**	**2025**	**2026**
0 à 25 ans	22	4	2
26 à 64 ans	50	89	67
65 ans et plus	0	2	1
Âge inconnu	2	0	0
Total	**74**	**95**	**70**

Ces chiffres ne permettent pas d'établir le nombre total de consommateurs sur le territoire communal. Ils documentent les publics effectivement rencontrés ou accompagnés par les dispositifs concernés.

4. Interventions dans les écoles et structures de jeunesse

Le tableau ci-dessous reprend les principales interventions de prévention et leurs bénéficiaires.

Dispositif	**2024**	**2025**	**2026**
Tkt, je gère !	2 journées de parcours, 234 élèves	2 journées, 299 élèves	1 édition, 251 élèves
B(l)ack Out	2 semaines d'animation, 240 jeunes	3 semaines, 354 jeunes	Données non communiquées
Zéro Tabou/e	4 journées, 293 jeunes	Pas d'édition, révision du format	4 interventions, 320 jeunes
Sensibilisation en structure jeunesse	/	1 journée, 40 jeunes	/
Deal With It!	/	Préparation du pilote	18 séances de groupe, 62 élèves

Les trois principaux dispositifs scolaires ont ainsi comptabilisé **767 participations en 2024 et 653 en 2025**, sans inclure les actions complémentaires. À ces interventions s'ajoutent notamment les actions de sensibilisation ouvertes au public scolaire, dont l'événement « Tkt, je gère ! » de 2026, qui a accueilli environ **150 jeunes supplémentaires**, ainsi que l'accompagnement méthodologique de deux écoles en 2024 et deux écoles en 2025.

5. Orientations vers les services spécialisés et accès effectif aux soins

L'accompagnement vers les soins constitue un objectif central du travail de proximité. Les équipes interviennent à différentes étapes : information et préparation, recherche d'un service adapté, prise de rendez-vous, accompagnement vers les structures spécialisées et soutien à la continuité des soins.
Parmi les personnes suivies dans le cadre d'un dossier individuel et identifiées comme concernées par les addictions :

Indicateur	2024	2025	2026
Personnes concernées par les addictions	74	95	70
Dont personnes accompagnées dans un parcours d'accès aux soins spécialisés ou de suivi	38	39	32

Ces derniers chiffres comprennent les démarches préparatoires, les mises en relation et les accompagnements pendant ou après les soins. Ils ne correspondent donc pas exclusivement à des prises en charge médicales effectivement entamées.

Par ailleurs, Esplanade Horizon a enregistré 77 passages donnant lieu à une orientation vers un service de santé en 2025 et 99 en 2026, tous publics confondus.

Pour les interventions en rue, les orientations vers des partenaires spécialisés sont documentées, mais les outils actuels ne permettent pas de distinguer systématiquement les personnes uniques ni de confirmer les suites données à chaque orientation.

6. Objectifs, indicateurs, résultats et adaptations

Les actions menées sont évaluées au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, dans le cadre notamment du PLPP et des exigences propres aux projets subsidiés.

Les principaux objectifs et résultats disponibles pour 2024 et 2025 sont les suivants :

Indicateur	Objectif	Résultats
Jeunes sensibilisés en milieu scolaire	Plus de 400 par an	767 participations en 2024 et 653 en 2025
Actions de sensibilisation lors d'événements	Au moins 5 par an	10 en 2024 et 10 en 2025
Partenariats actifs liés au zonage assuétudes	Au moins 3	8 en 2024 et 7 en 2025
Recensement des points sensibles	Actualisation	Réalisé, avec évolution vers une

	annuelle	cartographie dynamique
Permanences fixes en soirée	52 par an	Objectif non atteint, aucune permanence fixe organisée en 2024 et 2025

**Concernant les permanences, des rendez-vous en dehors des horaires habituels et des maraudes tardives ont été proposés comme modalités alternatives.*

Au-delà des volumes d'activité, plusieurs projets font l'objet d'évaluations pédagogiques spécifiques. **Pour B(l)ack Out, Pour « Tkt, je gère ! », Pour Deal With It! Etc.**

Question complémentaire : Diagnostic local et évolution des consommations

La commune dispose de plusieurs diagnostics territoriaux et d'outils de suivi permettant d'observer l'évolution des situations liées aux consommations et aux besoins d'accompagnement.

Cette connaissance repose notamment sur les diagnostics du Peterbos (2018) et de Cureghem-Midi (2021), les analyses territoriales réalisées en 2025, les observations des équipes de terrain, les données des partenaires spécialisés et les signalements des habitants.

Un suivi mensuel des principaux points sensibles a notamment été réalisé de juin 2024 à mai 2026, en croisant les observations des équipes de prévention, les relevés de données de reporting via un outil mobile, les signalements et les informations recueillies auprès des acteurs locaux.

Comme vous le demandez, <u>voici les principaux constats :</u>

A : Une présence importante et une mobilité des consommations dans l'espace public.

Les principaux secteurs suivis comprennent Cureghem-Clémenceau, Aumale, Peterbos et, plus récemment, Saint-Guidon-Vaillance. Le suivi des points sensibles montre une augmentation des contacts enregistrés avec des consommateurs :

Moyenne mensuelle	Juin à décembre 2024	2025*	Janvier à mai 2026
Contacts avec des consommateurs	67	78	103

Cette évolution doit être interprétée avec prudence, notamment en raison des adaptations du périmètre de suivi et des modalités d'intervention. Elle ne constitue pas

une mesure de la prévalence des consommations dans la population anderlechtoise. Les observations montrent également des déplacements réguliers des lieux de deal et de consommation, notamment à la suite d'interventions policières ou de modifications dans l'occupation de l'espace public.

B : Une diversification des substances signalées.

Le crack, la cocaïne et le cannabis occupent une place importante dans les constats de terrain. Les équipes relèvent également des usages ou signalements concernant le protoxyde d'azote, certains médicaments et d'autres substances émergentes. Les informations recueillies dans les établissements scolaires et auprès des jeunes permettent d'adapter les actions de prévention, sans toutefois constituer une enquête représentative sur les pratiques de consommation.

C : Des situations de précarité et de santé de plus en plus complexes parmi les publics accompagnés.

Les équipes observent une imbrication fréquente entre consommations problématiques, sans-abrisme, difficultés de santé mentale, absence de couverture sociale et ruptures dans les parcours d'aide. La saturation de certains services d'hébergement et de soins spécialisés constitue également un obstacle à la mise en place et à la continuité des accompagnements.

D : Des besoins de prévention et d'accompagnement renforcés.

Les observations mettent en évidence l'importance d'intervenir précocement auprès des jeunes, d'accompagner les familles, de renforcer les compétences des professionnels de première ligne et d'assurer un suivi dans la durée des personnes les plus vulnérables.
Ces analyses sont complétées par les échanges avec les partenaires spécialisés et par la participation de la commune à différents réseaux et groupes de travail régionaux, notamment ceux de safe.brussels, d'Eurotox et du Centre bruxellois de promotion de la santé.

En conclusion, Anderlecht Prévention dispose d'une connaissance opérationnelle de son territoire, qui permet d'orienter ses interventions, d'identifier les besoins émergents et d'adapter les dispositifs existants. Cette connaissance ne constitue toutefois pas une enquête épidémiologique

exhaustive des consommations sur le territoire communal.

L'enjeu est dès lors de poursuivre ce travail d'observation et d'évaluation, tout en consolidant les actions de prévention, la réduction des risques et les parcours d'accompagnement, en collaboration avec les partenaires spécialisés.

Dans l'espoir d'avoir répondu de manière précise et compréhensible, je vous prie d'agréer, Madame la conseillère, l'expression de mes salutations distinguées.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal f.f,

M. DE SCHEPPER

Par délégation,
L'Échevin de la Prévention,

L. MOSTEFA